

Assemblée Générale ordinaire
Du 24 juin 2023 à 10h30
Foyer du théâtre de la Maison du Concert
Procès-verbal

Ordre du jour

1. Accueil, liste des présences, excuses et procurations.
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 juillet 2022 (le PV est consultable à l'adresse suivante : www.maisonduconcert.ch/docs_association/MdC_AGo_220702.pdf)
3. Admissions, démissions.
4. Rapports 2022 :
 - a. Rapport d'activités, discussion (consultable, sur demande, à partir du 16.06).
 - b. Rapport de gestion, discussion (consultable, sur demande, à partir du 16.06).
 - c. Rapport de l'organe de vérification, discussion.
 - d. Budget 2023, discussion (consultable, sur demande, à partir du 16.06).
 - e. Approbation des rapports d'activité et de gestion 2022, du rapport de l'organe de vérification et du budget 2023.
5. Saison 2023-2024
6. Divers

1. Accueil, liste de présence, excuses et procurations

Valentine Schaffter Leclerc, présidente, ouvre la séance. Cette première année de présidence lui évoque trois chiffres : 280, le nombre de jours d'occupation du théâtre, 15, le nombre de créations et zéro, le nombre de problèmes à gérer ! Car, dit-elle, à la Maison du Concert, sous la bienveillance de François, règnent harmonie, bonne entente et travail !

Sont présent.e.s : Mmes et MM. Valentine Schaffter Leclerc (présidente), Geneviève Bourquin (cda), Elena Rossi, Claire Chédel, François Chédel (administrateur), Camille Grandjean (cda), Sylvie Girardin (cda), Ruxandra Anastasiu, Patrice de Montmollin, Blaise Froidevaux (cda), Françoise Bachmann (cda), Philippe Loup, André Badel.

Sont excusé.e.s : Mmes et MM. Laura Rossi (cda), Rémy Wuillemin, Dominique Chédel, Corinne Grandjean (cda), Christiane Margraitner (cda), Stéphane Piffaretti (organe de vérification), Corinne Grandjean (cda), Eloïse de Coulon, Sylvain Girardi (cda), Nicolas de Pury, Georges Grillon, Marisa et Guy Bovet, Rocco et Nathalie Mauri, Daniel Schulthess, Zoé Bachmann, Kevin Tripet, Zébuline Rossi, Jean-Marie Leclerc, Olivier

Gaille, Véronique Evard, Isidro Fernandez, Sylvie Bouillard, Anne et Reto Gisep, Sarah Arjones, Laura Dicembrino, Jean-Daniel Ribaux, Caroline de Montmollin, Liliane Gattoni, Fabienne Siegfried, Claire et André Wermeille. Aucune procuration n'a été déposée.

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, ce dernier est adopté.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juillet 2022

Il est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Admissions, démissions

Karine et Stéphane Ricci ont adhéré à l'association à la fin de l'année dernière. Ils sont excusés ce jour.

4. Rapports 2022

a. Rapport d'activités

En préambule, François Chédel se réjouit de cette année sans crainte de fermeture. Si durant les trois premiers mois de l'année les passeports sanitaires étaient exigés, la fréquentation a tout de même été bonne. Les chiffres sont proches de ceux de 2019, qui était une année particulière puisque qu'elle célébrait le 250^e anniversaire. Le crédo reste inchangé : priorité à la création. Ainsi, 7 créations et 4 nouvelles compagnies ont été accueillies, qui toutes ont pu présenter leur travail. Et il faut y ajouter 8 créations de compagnies externes. La Maison du Concert est ouverte et vivante, pour preuve une nouvelle compagnie, La Méthode, a demandé le statut de résidente à la fin de l'année. Cela fait 8 compagnies, et il faut s'arrêter là pour laisser quelques places dans le planning pour les spectacles externes. Les collaborations continuent, notamment avec l'Atelier Grand Cargo, les Buskers et le Festival de Marionnettes. Un groupe de travail réunissant des membres de l'association du Bistrot et de celle du Théâtre planche sur les liens entre les deux entités ; un « burger théâtre » est proposé à la carte (un hamburger + un billet pour le spectacle du soir) et les discussions ont été nourries quant à la nouvelle refonte graphique. Les contacts sont aussi excellents avec la Ville de Neuchâtel.

Philippe Loup demande si la Maison du Concert cherche à promouvoir les spectacles pour les écoles. François répond que ce sont aux compagnies de se charger de ces contacts, et remarque qu'ils sont rares, d'autant que les écoles demandent de la médiation. Sylvie Girardin ajoute que l'infrastructure de bâtiment rend difficile l'accueil de nombreux enfants, les toilettes se bouchant très facilement ! Philippe Loup s'étonne que la ville ne fasse pas le nécessaire pour améliorer l'accueil. François évoque les travaux à venir... mais le comité est toujours sans nouvelles des Autorités neuchâteloises.

b. Rapport de gestion

Les comptes ont bouclé avec des produits d'exploitation plus importants que prévus, notamment grâce à la Buvette et au bénéfice tout à fait exceptionnel réalisé lors de la Fête des Vendanges. L'exercice s'est clôturé avec un bénéfice de CHF 210,20. Au bilan, on

remarque une légère augmentation des fonds propres. L'année 2022 n'a pas vu de création de la structure de production « Théâtre du Concert ».

c. Rapport de l'organe de vérification

« Rapport de l'auditeur à l'Assemblée Générale de L'Association La Maison du Concert à 2000 Neuchâtel

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué les procédures de contrôle convenues énumérées ci-après concernant les comptes annuels de L'Association La Maison du Concert au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de l'association alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Nous avons audité les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des examens par sondages.

Le total du bilan au 31 décembre 2022 se monte à CHF 141'770.91. La liquidité immédiate est de CHF 95'188.81, la disponibilité à moyen terme est de CHF 141'763.91, les exigibles à court et moyen terme sont de CHF 136'113.35. Il ressort de l'exercice un bénéfice d'exploitation de CHF 210.20. Les fonds propres de l'association sont de CHF 5'657.36, soit une augmentation de CHF 210.20 par rapport à 2021.

Nos constatations sont les suivantes :

1. Les comptes annuels, soit le bilan et le compte de profits et pertes concordent avec la comptabilité.
2. La comptabilité est tenue avec exactitude.
3. Le solde des actifs disponibles en comptabilité correspond à l'attestation remise par l'institution postale.

Sur la base de notre appréciation, la comptabilité, les comptes annuels et l'état de la fortune sociale sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Cortailod, le 27 juin 2022

S. Piffaretti SA

route de l'Areuse 8

2016 Cortailod

signé : Stéphane Piffaretti. »

d. Budget 2023

L'apport de la Fête des Vendanges est revu à la hausse. Les frais de personnel et de locaux sont stables, mais l'eau et l'électricité restent difficile à budgétiser. Les frais de promotion seront supérieurs à ceux de 2022 car il est nécessaire d'engager un webmaster pour la mise à jour et la gestion du site internet. Enfin, des frais de réception sont prévus, notamment pour remercier les bénévoles de la Fête des Vendanges, qui abattent un travail titanesque !

e. Approbation des rapports d'activité et de gestion 2022, du rapport de l'organe de vérification et du budget 2023

Les membres de l'Association approuvent à l'unanimité les rapports et remercient très vivement François Chédel.

5. Saison 2023-2024

François évoque la refonte graphique qui associe le Théâtre et le Bistrot. Le logo a été allégé et le site internet sera commun aux deux entités. Pour ce qui est du programme, 9 événements sont déjà prévus, dont 5 créations, notamment celle produite par le Théâtre du Concert. La compagnie L'Étoffe des Rêve fêtera son trentième anniversaire plus deux ans ; le théâtre Frenesi jouera enfin Carmen - programmé déjà en 2018 mais toujours repoussé ; Tapenade Danse présentera une nouvelle création ; il y aura une comédie musicale... la liste est longue. Les résidents proposent également un Monday Danse Day, qui aura lieu lorsque la salle n'est pas utilisée.

6. Divers

Françoise Bachmann annonce qu'elle va quitter le comité mais qu'elle restera membre de l'association.

La séance est levée à 11 heures 30, et elle est suivie d'un apéritif